

ARRÊTÉ N° 2025 – 1

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS DE LA RESPONSABLE DU POLE ETUDES

L'administrateur provisoire,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté en date du 25 octobre 2024 de désignation de l'administration provisoire visé par le recteur de la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Jenny FONTAINE et monsieur Frédéric CHARDIN, adjoints à la responsable administrative du pôle études de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, reçoivent délégation de signature à l'effet de signer, au nom de l'administrateur provisoire, Monsieur Franck BIGLIONE, maître de conférences, les certificats et attestations de scolarité, les attestations de services faits (enseignements, vacations, rémunérations accessoires, surveillance) et les attestations pôle emploi des usagers (formation continue, préparations aux concours).

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa réception par le Recteur de l'académie. Elles prendront fin à l'issue de l'année universitaire 2024/2025.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 janvier 2025.

Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Biglione", is placed below the printed name and title.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 06/03/2025

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 06/03/2025